

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 05 Novembre 2013

L'an deux mille treize le cinq novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., APPOLLODORUS F., MASSON R., POULENARD G., REY P.

Pouvoir(s) : ROUX M. à ARCHIER A. ; FOREL G. à ROUCHOUZE J.

Absent(s) excusé(s): CHARREYRON J.-F., COMBES G., MOREL K., SOUTEYRAT P.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Révision des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en vue de sa transformation en communauté d'agglomération ;
- Transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en communauté d'agglomération ;
- Décision modificative du budget n° 1 ;
- Recensement de la population 2014 : Lancement d'un recrutement de 3 agents recenseurs ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe ;
- Contrat d'assurance des risques statutaires ;
- Modification de la périodicité de facturation des photocopies associations ;
- Avenant au contrat de maintenance logiciels « CIRIL » ;
- Convention spectacles « sorties d'artistes » année scolaire 2013/2014 ;
- Autorisation au Maire de signer le permis de construire « salle d'activités culturelles » ;
- Convention de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé - Qualiconsult sécurité ;
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – exercice 2012 ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Délibération n° 2013 069 : Révision des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en vue de sa transformation en communauté d'agglomération

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de révision des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en vue de sa transformation en Communauté d'agglomération, annexé à la présente délibération, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2013. De plus, il approuve, en conséquence, le projet de révision des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en vue de sa transformation en Communauté d'agglomération

Monsieur Joseph ROUCHOUZE, Adjoint demande quel sera le devenir du SIVD. Monsieur le Maire lui précise qu'à terme, les syndicats de transports (SIVD, BABUS...) seront intégrés dans la compétence communautaire.

Monsieur Raphaël MASSON, Conseiller Municipal demande si cette modification générera une harmonisation fiscale des communes. Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas prévu.

Madame Françoise APPOLLODORUS, Conseillère Municipale, demande si cette modification va nécessiter des créations d'emplois ou des modifications d'indemnités des élus. Monsieur le Maire lui répond que vu la prise de compétence « transport », il est possible que des emplois soient créés. En ce qui concerne les indemnités d'élus, pas de changement prévu.

Délibération n°2013 070 : Transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en communauté d'agglomération

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en Communauté d'agglomération, dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2013. De plus, il approuve, en conséquence, la transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en Communauté d'agglomération

Madame Françoise APPOLLODORUS, Conseillère Municipale demande si la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay sera la plus petite en Ardèche. Monsieur le Maire lui précise que non, car il existe déjà celle qui intègre la ville de Privas.

Délibération n° 2013_071 : Décision modificative du budget n° 1

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal valide des modifications budgétaires.

Délibération n°2013_072 : Recensement de la population 2014 : Lancement d'un recrutement de 3 agents recenseurs ;

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Dans le cadre du déroulement du recensement de la population, en collaboration avec l'INSEE, aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014 inclus, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 3 agents recenseurs à compter du 02 janvier 2014 afin de suivre 2 demi-journées de formations par l'INSEE. La fin des contrats est fixée au 19 février 2014. De plus, il fixe la rémunération de la façon suivante :

- ⇒ 1,75 € par habitant,
- ⇒ 1,15 € par logement,
- ⇒ 30,00 € par ½ journée de formation,
- ⇒ Frais de déplacement remboursés selon les arrêtés ministériels en vigueur,

Madame Véronique BRUNON, secrétaire sera le coordonnateur communal de ce recensement. Monsieur le Maire précise que l'annonce de recrutement est parue. Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature avec lettre de motivation et CV avant le 15 novembre 2013.

Délibération n°2013_073 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1^{er} décembre 2013.

Délibération n°2013_074 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal approuve le contrat d'assurance des risques statutaires proposé par CNP Assurances-SOFCAP, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, selon les conditions suivantes :

Agents	Risques garantis	Conditions
Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.	Décès, accident de service et maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/adoption, paternité, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire	TAUX – 6,65 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90%
Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. mais à l'IRCANTEC et Agents Non-Titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre	Accident de service / maladie professionnelle ; grave maladie ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire	TAUX – 1,15 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Délibération n°2013_075 : Modification de la périodicité de facturation des photocopies associations

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal modifie l'article 3 du règlement intérieur du service photocopie aux associations en précisant que la facturation sera annuelle.

Délibération n°2013_075 : Avenant au contrat de maintenance logiciels « CIRIL »

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal approuve avenant au contrat de maintenance des logiciels CIRIL (gestion financière et ressources humaines) passé avec la société CIRIL SAS – 49, avenue Albert Einstein BP 12074 – VILLEURBANNE (69) relatif à la révision des prix. La redevance trimestrielle s'élève à 293,24 € TTC au jour de signature, et sera revalorisée tous les ans.

Délibération n°2013_077 : Convention spectacles « sorties d'artistes » année scolaire 2013/2014

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal approuve la convention du Conseil Général de l'Ardèche relative à la participation de l'Ecole Primaire Publique au spectacle « LE GRAND BAZAR » du Weepers Circus dans le cadre des « Sorties d'Artistes » liés aux activités musicales proposées par le Conseil Général de l'Ardèche. Ce spectacle sera financé par l'Amicale Laique.

Délibération n°2013_078 : Autorisation au Maire de signer le permis de construire « salle d'activités culturelles »

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le permis de construire relatif à la salle d'activités culturelles.

Délibération n°2013_079 : Convention de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé - Qualiconsult sécurité

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Compte tenu que les travaux d'extension de la salle polyvalente doivent être suivis par une société pour une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé. Le Conseil Municipal approuve la convention de la société QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 1 339,52 € T.T.C.

Délibération n°2013_080 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – exercice 2012

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2012 remis par le Syndicat des Eaux des Cantons d'Annonay et de Serrières.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

❖ Commémoration du 11 novembre : rendez-vous à 11 heures devant la Mairie.

- ❖ Des concessions funéraires sont arrivées à échéance, et nous avons profité de la Toussaint pour disposer des petits panneaux sur les concessions pour lesquelles nous n'avons pas retrouvé trace des titulaires de concession ou de leurs descendants.

Un point sur les commissions communales...

- ❖ Travaux / Urbanisme : *Travaux en cours ou à venir* :
 - Extension salle polyvalente : planning respecté. Démarrage de la charpente durant la semaine prochaine.
 - Salle d'activités culturelles : Sondage en cours. Monsieur Pascal REY, Conseiller Municipal précise qu'il faudra être bienveillant sur l'aménagement extérieur afin que ce projet ne nuise pas au Restaurant Le Grillon.
 - Réalisation de la 2ème tranche du mur de Joannard d'ici fin 2013.
 - Remplacement des ballons fluorescents sur diverses lampes d'éclairage public du réseau communal d'ici fin 2013.
 - Réalisation de travaux de voirie d'ici fin 2013 (suivant conditions météorologiques).
- ❖ Vie associatives
 - Madame Françoise APPOLLORUS fait part d'une question de Madame Nicole DEYGAS, Présidente de l'AFR au sujet d'un courrier sur lequel nous avons questionné les associations utilisatrices de la salle polyvalente. En effet, sur sollicitation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, nous leur avons demandé de bien vouloir nous mentionner le nom des personnes devant, dans la salle polyvalente, enseigner, animer ou encadrer les activités physiques ou sportives, ou entraîner ses pratiquants, contre rémunération, à quelque titre que ce soit. Madame Nicole DEYGAS avait déjà fait part de cette question aux secrétaires de Mairie, qui ont prévus de l'informer dès qu'elles en sauront mieux.
- ❖ Affaires scolaires
 - Les discussions autour de la réforme des rythmes scolaires se poursuivent.

Un point sur le Centre Communal d'Action Sociale...

- ❖ L'Opération Brioches a rapporté 3 065 € à l'ADAPEI. Le CCAS remercie les bénévoles (18 équipes) et les généreux donateurs.

❖ Le repas des aînés aura lieu le Samedi 23 Novembre 2013 à 12 heures, à la Salle Polyvalente.
Appel aux élus pour la mise en place à 8h00.

Un point sur l'intercommunalité...

Monsieur Raphaël MASSON, Conseiller Municipal fait part au Conseil Municipal des réflexions de la Commission Sports de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

